

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 31 janvier 2017

Compte-rendu du groupe de travail concernant la gestion RH de l'ONF du 31 janvier 2017

FO était représentée par Xavier SIMON, Florent NEAULT, Stéphane RICHARD et Marc COULON

A la suite du dernier CTM, Madame la Secrétaire Générale avait proposé une réunion avec la direction de l'Office National des Forêts. Le Directeur Général de l'ONF n'a pas jugé utile de se déplacer.

L'ensemble des organisations syndicales regrette le type de fonctionnement mis en place par le Directeur Général en matière de dialogue social.

Le Directeur agit comme bon lui semble, le respect des règlements et des statuts ne sont, semble-t-il, pas sa première préoccupation. On s'interroge sur le soutien effectif ou non du MAAF au directeur général de l'ONF.

FO a remercié Madame la Secrétaire générale pour son essai de contribution à l'amélioration de la situation, néanmoins il semble évident que sa marge de manœuvre soit assez limitée.

Le dialogue social à l'ONF est l'image même de ce qu'il ne faut pas faire. Cette situation dure depuis des dizaines d'années et sans vouloir être pessimiste, il est peu probable que la situation s'améliore prochainement.

Madame la Secrétaire générale rappelle que la feuille de route est inscrite dans le Contrat d'Objectif et de Performance (COP 2016-2020), notamment en ce qui concerne les effectifs.

Il serait prévu non une baisse des effectifs de fonctionnaires mais une augmentation des CDI de droit privé, avec un objectif de ratio de 30% de postes occupés par des agents de droit privé.

En réalité, l'ONF est dans une logique purement comptable. Les personnels de droit privé coûtent moins chers que des fonctionnaires, ce qui explique les raisons de leur montée en puissance dans l'établissement.

L'ONF souhaite favoriser le passage d'agents administratifs de C en B, mais la DGAFP (fonction publique) a refusé que le taux proposé soit supérieur à celui appliqué pour les agents du MAAF.

Par ailleurs, une action sera faite en faveur des ouvriers forestiers afin de leur proposer des missions d'appuis aux unités territoriales (missions qui restent à définir clairement !). Cela devrait leur permettre d'avoir une fin de carrière moins pénible.

Même si elle ne s'imposait pas, l'ONF a décidé de modifier son organisation interne pour s'adapter à la fusion des régions. L'ONF étant incapable de faire une réforme sans traumatiser ses agents, c'est là encore une source de problème et de souffrance.

Depuis une trentaine d'années, cet établissement aura imposé à ses agents des réformes en continu, dont on ne peut hélas que constater qu'elles n'auront pas eu l'efficacité attendue.

Il nous faut ici condamner les méthodes du service des ressources humaines de l'ONF qui utilise toutes les astuces possibles pour essayer de montrer qu'il ne trouve pas de fonctionnaires pour occuper des postes techniques et qu'il est donc contraint de procéder à des embauches d'agents de droit privé, alors que des IAE pourraient occuper un certain nombre de ces postes.

Conclusion :

Une réunion qui n'a pas répondu à nos attentes.

Il nous paraît essentiel que lorsque l'État nomme le directeur d'une structure, celui-ci ait les compétences indispensables en terme de management et de conduite du dialogue social. Il nous importe que le MAAF prenne les dispositions utiles au rétablissement d'un vrai dialogue social à l'ONF et que les agents retrouvent la sérénité au travail.

Vos représentants FO

